

OPEL VIVARO FOURGON L3 VAN (Ref:N202427)

0 KM



| | |
|--------------------|------------|
| Cylindrée | 2000 cc |
| Carburant | DIESEL |
| CO2 | g/km |
| Boîtes de vitesses | BVA |
| Carrosserie | VU |
| KM | 10km |
| Immatriculation | 03/04/2026 |
| Année | 2024 |

Couleur
BLANC

28.570 € TTC

Options

eclairage de zone chargement renforcée à led - pack chantier - contrle de traction amélioré grip control système daide à la descente, pneumatiques 3prmsf, roue de secours homogène, suspension rehaussée de 20 mm, jantes tle grises 17 avec cabochon noir, tle de protection sous moteur - pack moduwork - banquette passager 2 places modulable les appui-têtes réglable en hauteur et le rangement sous assise centrale, siège latéral droit relevable 0,5 m de volume utile - tablette écriteire - trappe de charge longue sous banquette passagers 1,16 m de longueur utile - peinture opaque - roue de secours homogène

Equipement de série

2 airbags - 3 places - abs - accoudoir conducteur - aide au démarrage en cote - aide au freinage d'urgence - aide au maintien dans la file (lkas) - aide au stationnement arrière - allumage automatique des feux et détecteur de pluie - anneaux d'arrimage - avertissement de collision - avertissement de fatigue - bluetooth - climatisation - cloison complète - commandes au volant - commutation automatique des feux de route et de croisement - contrôle de la pression des pneus - doubles portes arrière (non vitrées) avec butoirs à 180° - écran tactile - freinage actif d'urgence - habillage latéral à mi-hauteur de la zone de chargement - jantes en tôle 16" - porte coulissante à droite - prise 12 v - programme de stabilité électronique (esp) - radio dab - reconnaissance des panneaux de signalisation - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - siège conducteur à réglage lombaire - siège conducteur réglable en hauteur - système de verrouillage centralisé des portes avec télécommande - usb - vitres électriques avant - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.